

Rapport public Parcoursup session 2024

IFPRA - Lycée Arcisse de Caumont - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le dimanche 01 septembre 2024.

IFPRA - Lycée Arcisse de Caumont - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (33204)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IFPRA - Lycée Arcisse de Caumont - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (33204)	Jury par défaut	Tous les candidats			

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	résultats	notes des bulletins de première et de terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Avis du chef d'établissement	Appréciations + notes bulletins + fiche avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie	Appréciations bulletins + fiche avenir	Essentiel
	Savoir être	bulletins - fiche avenir - entretien	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Avis du conseil de classe	Appréciations bulletins + fiche avenir	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Expérience professionnelle et/ou personnelle	Argumentation, expérience	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les dossiers sont étudiés au fil de l'eau.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

L'intérêt, la détermination et la connaissance des attendus de la formation sont primordiaux.

Le candidat doit avoir conscience de toutes les obligations que requière l'apprentissage.

La lettre de motivation est primordiale de même que les appréciations des bulletins.

Signature :

Nathalie LE CLEACH,

Chef d'établissement de l'établissement IFPRA -

Lycée Arcisse de Caumont